

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°123

Avril 2011



RESSOURCES HUMAINES

Depuis la publication de la dernière Newsletter, la CSSF a recruté 7 nouveaux agents. Ces agents ont été affectés aux services suivants :

Surveillance des OPC

Anne-Christine DEPIENNE

Jérôme MOUSNY

Yannick ROUBY

Marc RUNAU

Julien GAGEONNET

Surveillance des Marchés d'Actifs Financiers

William LEBEC

Supervision publique de la profession de l'audit

Anne WIRARD

La CSSF compte 377 agents, dont 200 hommes et 177 femmes au 8 avril 2011.

REGLEMENTATION NATIONALE

■ CIRCULAIRE CSSF 11/507

Lignes directrices de l'Autorité Bancaire Européenne, EBA (anciennement CEBS) concernant le chapitre 2-1 de la partie X (points 8-1 à 8-8) de la circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée.

La circulaire transpose dans la réglementation luxembourgeoise les nouvelles lignes directrices de l'EBA «CEBS guidelines to Article 122a of the Capital Requirements Directive », qui concernent le chapitre 2-1 de la partie X (points 8-1 à 8-8) de la circulaire CSSF 06/273 telle que modifiée. L'EBA a émis ces lignes directrices afin de clarifier les exigences tant qualitatives que quantitatives qui sont imposées aux établissements de crédit dans le cadre d'une titrisation, plus spécifiquement l'exigence de rétention d'un intérêt économique net d'au moins 5%.

ACTUALITE

■ CIRCULAIRE CSSF 06/273

La CSSF a publié une version coordonnée de la circulaire CSSF 06/273 (Définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (application aux établissements de crédit)) sur son site Internet. Cette version coordonnée contient les modifications opérées par les circulaires CSSF 07/317, 10/450, 10/475 et 11/501 ainsi que les modifications entrées en vigueur le 31/12/2010 respectivement le 1/1/2011 contenues dans la circulaire CSSF 10/496. La version coordonnée peut être téléchargée sous : http://www.cssf.lu/fileadmin/files/Lois_reglements/Circulaires/Hors_blanchiment_terrorisme/cssf_06_273_couverture_upd2011.pdf

Les autres modifications contenues dans la circulaire CSSF 10/496 (celles qui entreront en vigueur le 31/12/2011) seront incorporées dans une seconde version coordonnée qui reflétera la circulaire CSSF 06/273 telle qu'applicable à partir du 31/12/2011. Cette seconde version coordonnée sera publiée en cours d'année.

SANCTIONS

Une amende d'ordre a été infligée à un émetteur luxembourgeois sur base de l'article 25 (1) de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières.

AVERTISSEMENTS

■ AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ACTIVITÉS D'UNE ENTITÉ DÉNOMMÉE BANK SEWELL & RAYDELL

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) avertit le public des activités d'une entité dénommée Bank Sewell & Raydell (site Internet : www.sewellraydell.com) qui prétend être établie au Luxembourg.

La CSSF informe le public que l'entité Bank Sewell & Raydell ne dispose pas de l'agrément nécessaire à la prestation de services bancaires et financiers au ou à partir du Luxembourg.

■ AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ACTIVITÉS D'UNE ENTITÉ DÉNOMMÉE TRADELIKETOM

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) avertit le public des activités d'une entité dénommée TradeLikeTom (site Internet www.tradeliketom.com) qui offre aux investisseurs des services de trading en ligne, en prétendant donner accès à un compte d'investissement surveillé au Luxembourg (« *a regulated Luxembourg investment account* »). La CSSF informe le public que TradeLikeTom ne relève pas de la surveillance prudentielle de la CSSF et ne dispose pas de l'agrément nécessaire à la prestation de ces services au ou à partir du Luxembourg.

COMMUNIQUES DE PRESSE

■ LA CSSF INFLIGE UNE AMENDE ADMINISTRATIVE A AGRIA FINANCE S.A.

Communiqué de presse 11/12 du 19 avril 2011

En vertu de l'article 25(1) de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence sur les émetteurs de valeurs mobilières (la « Loi Transparence »), la CSSF a prononcé, en date du 19 avril 2011, une amende administrative à l'encontre de l'émetteur Agria Finance S.A., enregistré auprès de la CSSF sous le numéro d'émetteur E-0052.

La CSSF a constaté que l'émetteur en question n'a pas donné suite aux injonctions de la CSSF et n'a pas respecté les demandes d'informations de la CSSF qui lui ont été adressées en relation avec le défaut de ses obligations en matière d'information périodique prévues par les articles 3 et 4 de la Loi Transparence étant donné que Agria Finance S.A. a manqué de publier ses rapports financiers annuels relatifs aux exercices 2008 et 2009 ainsi que ses rapports financiers semestriels relatifs aux exercices 2009 et 2010, conformément aux dispositions de ladite loi.

La CSSF rend publique cette sanction conformément à l'article 25(2) de la Loi Transparence.

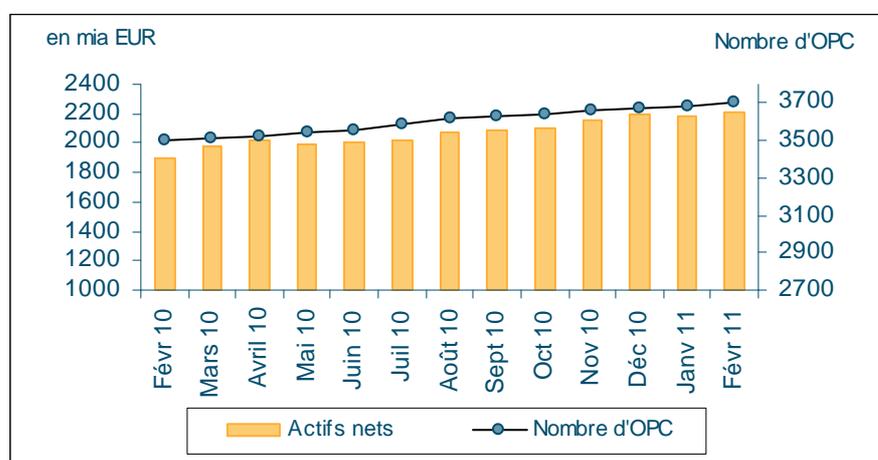
■ SITUATION GLOBALE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE FEVRIER 2011

Communiqué de presse 11/11 du 4 avril 2011

I. Situation globale

Au 28 février 2011, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 2.208,198 milliards contre EUR 2.184,027 milliards au 31 janvier 2011, soit une augmentation de 1,11% sur un mois. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en augmentation de 16,35%.

En somme, l'industrie des OPC luxembourgeois a enregistré au mois de janvier une variation positive se chiffrant à EUR 24,171 milliards. Cette augmentation résulte de la combinaison de l'impact favorable des marchés financiers à concurrence de EUR 8,548 milliards (+0,39%) et d'émissions nettes positives à concurrence de EUR 15,623 milliards (+0,72%).



Le nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.705 par rapport à 3.684 le mois précédent. 2.334 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 11.659 compartiments. En y ajoutant les 1.371 entités à structure classique, un nombre total de 13.030 entités sont actives sur la place financière.

Concernant l'impact des marchés financiers et l'investissement net en capital sur les OPC luxembourgeois, les faits suivants sont à relever pour le mois de février.

La plupart des catégories d'OPC à actions européennes, américaines et japonaises ont pu enregistrer des gains de cours au mois de février sous l'impulsion de données positives tant au niveau macroéconomique que microéconomique. Les tensions politiques dans certains pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient ont légèrement contrarié la progression des cours. Les tendances inflationnistes en Asie et les anticipations des investisseurs d'une hausse des taux directeurs ont négativement impacté les cours des OPC à actions asiatiques.

Les OPC luxembourgeois à actions ont en somme pu enregistrer au mois de février des émissions nettes positives.

Evolution des OPC à actions au mois de février 2011*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	1,56%	1,14%
Actions européennes	1,17%	1,42%
Actions américaines	2,45%	3,19%
Actions japonaises	3,59%	0,02%
Actions Europe de l'Est	1,05%	1,00%
Actions Asie	-3,54%	-1,54%
Actions Amérique latine	-0,53%	-1,28%
Actions autres	-0,79%	-0,72%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

En février, face aux tensions politiques dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient et en conséquence d'une demande plus élevée pour des obligations d'Etat, les OPC à obligations libellées en EUR ont enregistré des gains de cours. En même temps les écarts de rendements entre les différentes obligations d'Etat des pays de la zone Euro ont à nouveau augmenté.

Sur le segment des obligations du secteur privé une légère diminution des primes de risque a pu être observée.

La dépréciation de l'USD face à l'EUR, l'absence de mesures concrètes pour combattre les déficits publics américains ainsi que la remontée des anticipations d'inflation aux Etats-Unis ont eu un impact négatif sur les OPC à obligations libellées en USD.

Sur le marché de devises, on a pu constater au mois de février une appréciation pour l'EUR d'environ 1% par rapport à l'USD.

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de février 2011*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,07%	-1,41%
Marché monétaire en USD	-1,01%	4,35%
Marché monétaire marché global	0,24%	-0,61%
Obligations libellées en EUR	0,05%	-0,76%
Obligations libellées en USD	-0,82%	0,69%
Obligations marché global	0,30%	-0,19%
Obligations High Yield	0,54%	4,23%
Autres	0,87%	0,75%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

L'évolution des actifs nets des OPC luxembourgeois à revenu diversifié et des fonds de fonds au mois de janvier est illustrée dans le tableau suivant:

OPC diversifiés et Fonds de Fonds au mois de février 2011*

	Variation de marché	Emissions nettes
OPC diversifiés	1,12%	1,51%
Fonds de Fonds	0,21%	0,10%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

II. Ventilation du nombre et des avoirs nets des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et les FIS

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2007	1 653	1 646,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,197 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,653 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €
28/02/2009	1 838	1 149,100 €	709	246,367 €	855	134,824 €	3 402	1 530,291 €
31/03/2009	1 840	1 154,891 €	698	240,229 €	858	131,443 €	3 396	1 526,563 €
30/04/2009	1 847	1 213,147 €	697	240,906 €	871	138,879 €	3 415	1 592,932 €
31/05/2009	1 849	1 243,508 €	693	235,626 €	883	140,135 €	3 425	1 619,269 €
30/06/2009	1 846	1 255,762 €	691	232,770 €	898	142,724 €	3 435	1 631,256 €
31/07/2009	1 848	1 327,841 €	684	234,610 €	906	143,579 €	3 438	1 706,030 €
31/08/2009	1 851	1 360,316 €	678	232,282 €	920	146,819 €	3 449	1 739,417 €
30/09/2009	1 849	1 394,016 €	670	229,669 €	938	150,149 €	3 457	1 773,834 €
31/10/2009	1 844	1 399,816 €	664	227,254 €	946	150,458 €	3 454	1 777,528 €
30/11/2009	1 858	1 415,274 €	651	221,603 €	964	152,033 €	3 473	1 788,910 €
31/12/2009	1 843	1 465,743 €	649	221,203 €	971	154,047 €	3 463	1 840,993 €
31/01/2010	1 842	1 477,013 €	649	220,250 €	989	163,425 €	3 480	1 860,688 €
28/02/2010	1 843	1 511,384 €	646	221,532 €	1 009	165,018 €	3 498	1 897,934 €
31/03/2010	1 847	1 584,238 €	643	226,268 €	1 026	170,032 €	3 516	1 980,538 €
30/04/2010	1 842	1 611,938 €	640	227,551 €	1 039	173,398 €	3 521	2 012,887 €
31/05/2010	1 846	1 589,202 €	637	225,773 €	1 059	177,438 €	3 542	1 992,413 €
30/06/2010	1 843	1 600,977 €	636	224,773 €	1 071	184,887 €	3 550	2 010,637 €
31/07/2010	1 849	1 610,800 €	638	222,244 €	1 095	186,179 €	3 582	2 019,223 €
31/08/2010	1 855	1 653,112 €	637	223,081 €	1 122	192,797 €	3 614	2 068,990 €
30/09/2010	1 858	1 667,806 €	631	220,834 €	1 144	195,100 €	3 633	2 083,740 €
31/10/2010	1 854	1 688,755 €	630	219,558 €	1 161	199,262 €	3 645	2 107,575 €
30/11/2010	1 851	1 733,602 €	629	219,956 €	1 176	207,314 €	3 656	2 160,872 €
31/12/2010	1 846	1 762,666 €	629	222,178 €	1 192	214,150 €	3 667	2 198,994 €
31/01/2011	1 847	1 748,015 €	626	220,255 €	1 211	215,757 €	3 684	2 184,027 €
28/02/2011	1 857	1 770,049 €	620	220,032 €	1 228	218,117 €	3 705	2 208,198 €

■ PROSPECTUS DES OPC : CHANGEMENT DANS LA PROCEDURE DE VISA DE LA CSSF AVEC L'ARRIVEE DES INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (LE « KIID »)

Communiqué de presse 11/10 du 1^{er} avril 2011

Il est de pratique administrative courante pour la CSSF de munir les prospectus (complets et simplifiés) des organismes de placement collectif de droit luxembourgeois d'un visa, signifiant que la CSSF a pris connaissance du prospectus et n'a pas d'objection (« nihil obstat ») contre sa publication. Ce visa ne traduit pas une appréciation positive de la part de la CSSF quant à la qualité des titres offerts en vente et l'apposition du visa ne peut en aucun cas servir d'argument de publicité.

La CSSF continuera sa pratique administrative d'apposer son visa sur les prospectus complets des OPCVM.

Le concept de prospectus simplifié, qui avait été introduit par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la « loi de 2002 »), a été supprimé par la nouvelle loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la « loi de 2010 ») et remplacé par celui des « informations clés pour l'investisseur » (le « Key Investor Information Document » ou « KIID »), régi par les articles 159 à 163 de la loi de 2010.

Selon l'article 163 de la loi de 2010, les éléments essentiels du KIID sont à tenir à jour et les OPCVM doivent transmettre à la CSSF leurs KIID initiaux et toute modification apportée à ceux-ci. Par ailleurs, l'article 160 de la loi de 2010 précise que les informations clés pour l'investisseur doivent être cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus complet. Les KIID sont préparés et publiés sous la responsabilité des administrateurs de la société d'investissement ou de la société de gestion pour chacun des fonds communs de placement qu'elle gère.

La CSSF n'apposera pas de visa sur les KIID des OPCVM. En effet, la CSSF considère que le format et le contenu du KIID sont suffisamment précisés par les documents européens, repris ci-après, pour permettre aux intervenants de préparer les KIID :

- la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ;
- le Règlement 583/2010 de la Commission européenne du 1er juillet 2010 ; et
- les Recommandations de niveau 3 du CESR à la Commission européenne concernant :
 - l'indicateur synthétique de risque et de rendement (CESR/10-673),*
 - la méthodologie de calcul des frais (CESR/10-674),*
 - les scénarios de performance pour les OPCVM structurés (CESR/10-1318),*
 - le passage du prospectus simplifié au KIID (CESR/10-1319),*
 - le langage et le plan du KIID (CESR/10-1320),*
 - le modèle du KIID (CESR 10-1321).*

Phase transitoire de la loi de 2002 à la loi de 2010

Les KIID des OPCVM existants qui passent de la loi de 2002 sous la loi de 2010 et, par conséquent, passent du prospectus simplifié au KIID, ne feront pas l'objet d'un agrément préalable par la CSSF. Toutefois, en vertu de l'article 163 de la loi de 2010, ces OPCVM doivent transmettre à la CSSF leurs KIID initiaux (et toute modification ultérieurement apportée à ceux-ci).

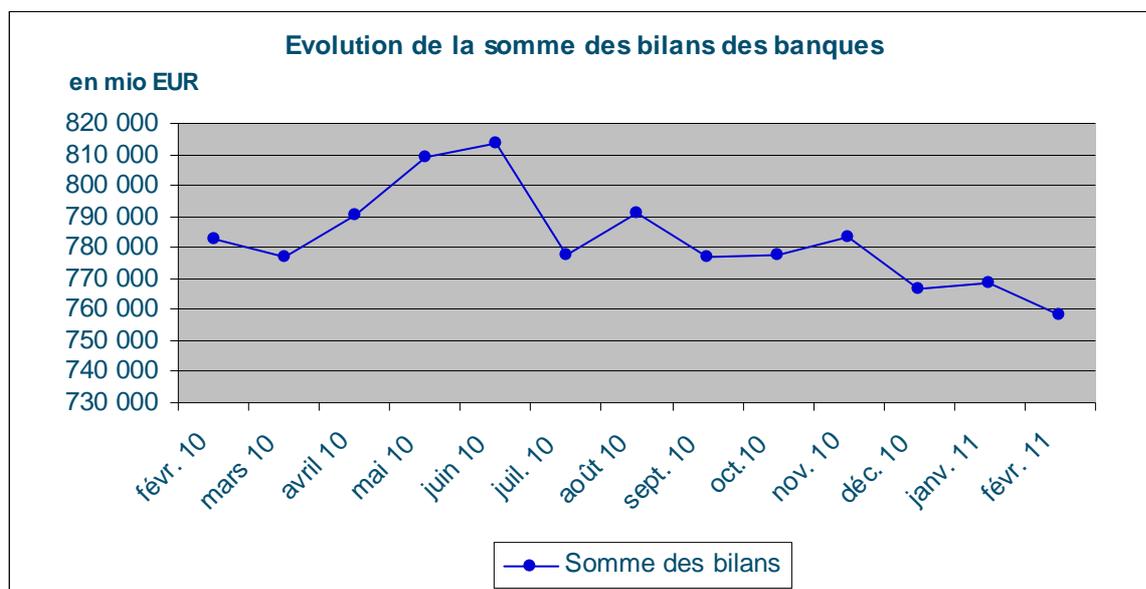
Par contre, les KIID des OPCVM nouvellement créés sous la loi de 2010 seront intégrés dans le cadre du processus d'agrément de l'OPCVM avant d'être mis à disposition des investisseurs.

Le contrôle du respect des règles concernant le KIID demeure de la compétence de la CSSF qui dispose du pouvoir d'exiger le retrait notamment de tout KIID non-conforme aux règles légales en vigueur.

STATISTIQUES

■ BANQUES

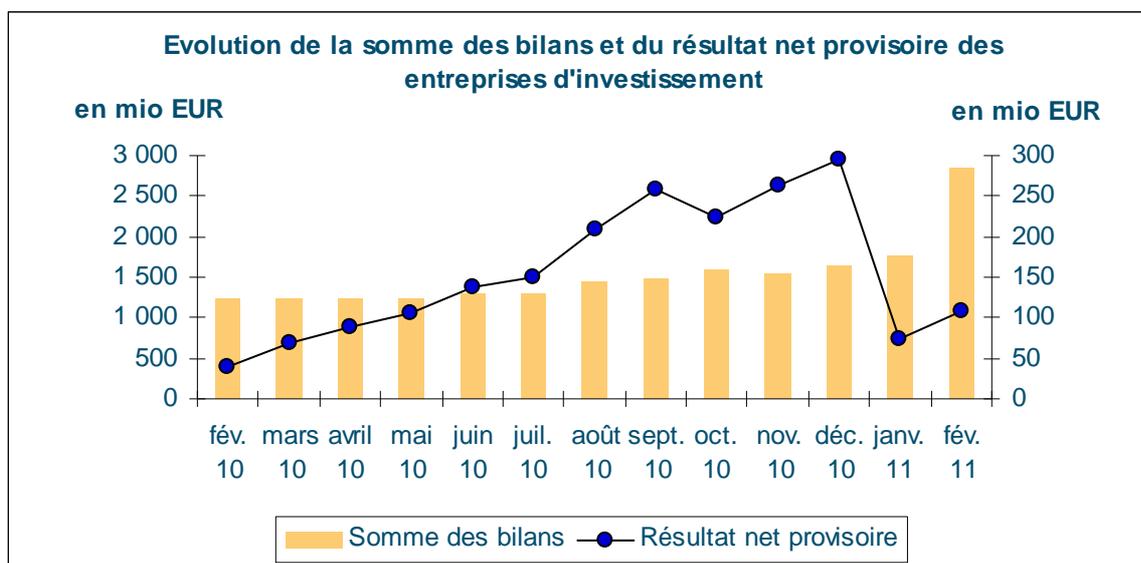
Somme des bilans des banques au 28 février 2011 en baisse



La somme des bilans diminue de 1,33% sur un mois. En glissement annuel, la baisse atteint 3,05%.

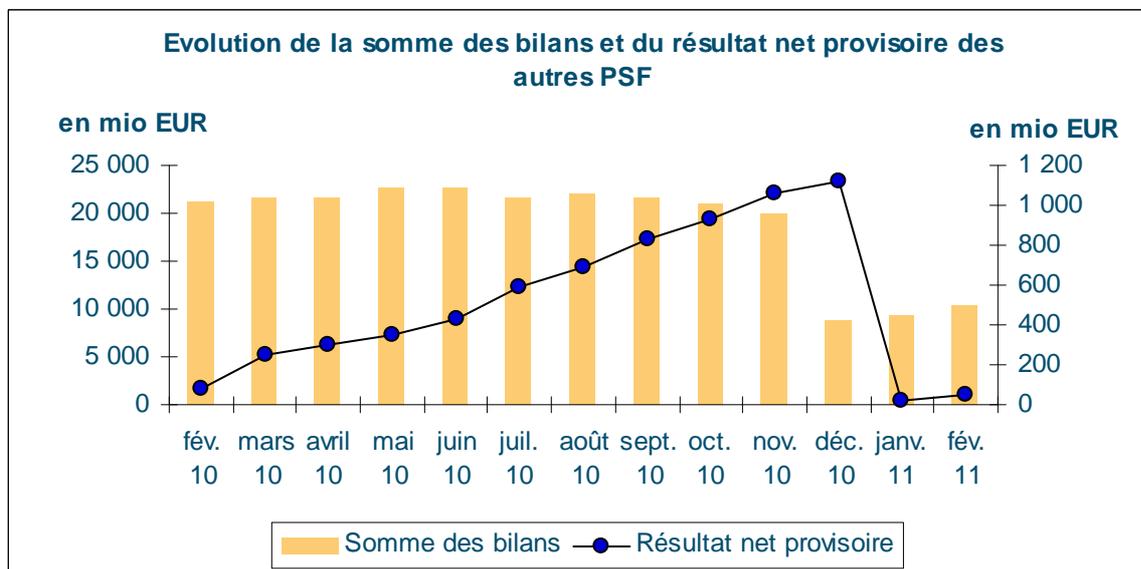
■ ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

Somme des bilans des entreprises d'investissement au 28 février 2011 en hausse



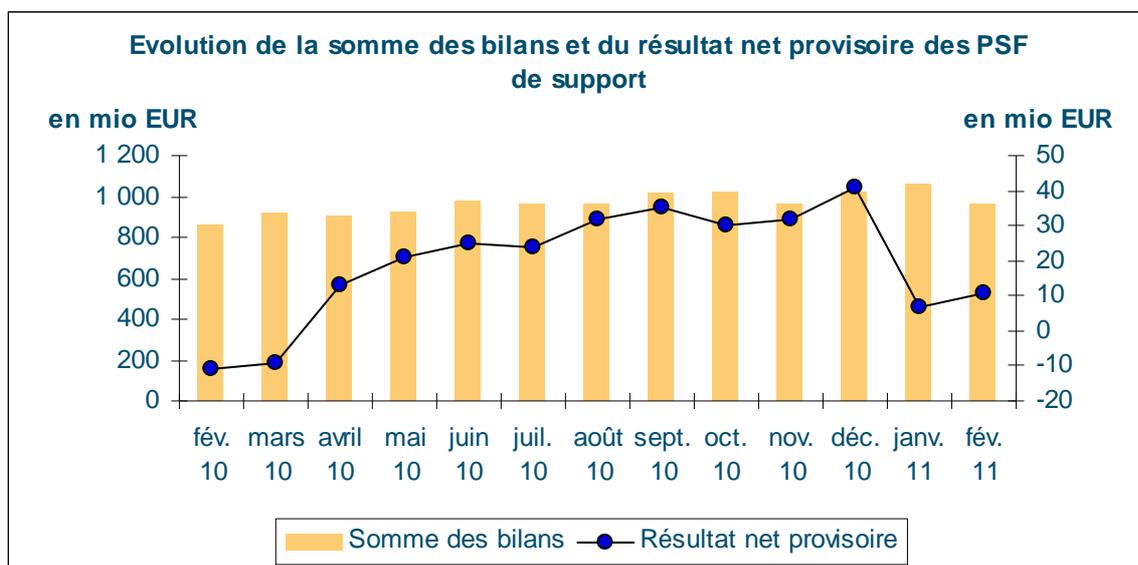
■ AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER

Somme des bilans des autres PSF au 28 février en hausse



■ PSF DE SUPPORT

Somme des bilans des PSF de support au 28 février 2011 en baisse



■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Au 6 avril 2011, 15 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) sont inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

A la même date, 14 professionnels sont agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005.

Depuis la publication de la dernière Newsletter, les cinq SICAR suivantes ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR).

- CMP GERMAN OPPORTUNITY INVESTORS FUND II (SCS) SICAR, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- CMP GERMAN OPPORTUNITY FUND II (SCA) SICAR, 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- QS DIRECT SI 2 S.C.A., SICAR, 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg
- REDWALL REAL ESTATE INVESTMENT S.C.A., SICAR, 4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg
- ICECAPITAL NORDIC SECONDARY FUND S.C.A., SICAR, 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

La SICAR suivante a été retirée de la liste :

- PROSPERITY S.A. SICAR, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Au 6 avril 2011 le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élevait à 249 unités.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'élevait à 26 unités au 6 avril 2011.

■ AGREMENT D'UNE NOUVELLE SOCIETE DE GESTION RELEVANT DU CHAPITRE 13 DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002 CONCERNANT LES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

La CSSF informe qu'une nouvelle société de gestion a été inscrite sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit en l'occurrence de l'entité suivante :

- CLARIDEN LEU FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

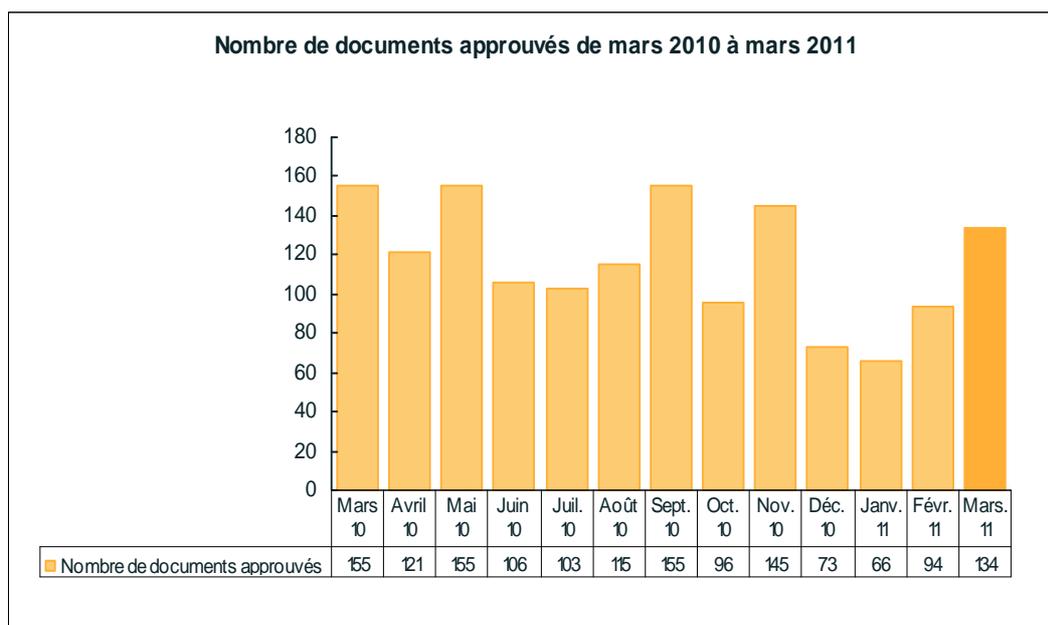
La société de gestion sous rubrique est exclusivement active dans le domaine de la gestion collective.

Le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un Etat membre de l'Union européenne s'élevait à 183 au 5 avril 2011.

■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

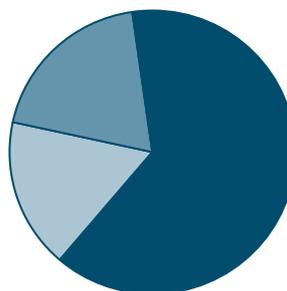
1. ACTIVITE D'APPROBATION

Pour le mois de mars 2011, un total de 134 documents a été approuvé par la CSSF dont 26 prospectus, 23 prospectus de base et 85 suppléments.



Répartition des documents approuvés au mois de mars 2011

- Prospectus de base : 17,16%
- Prospectus (autres que Prospectus de base) : 19,40%
- Suppléments : 63,43%

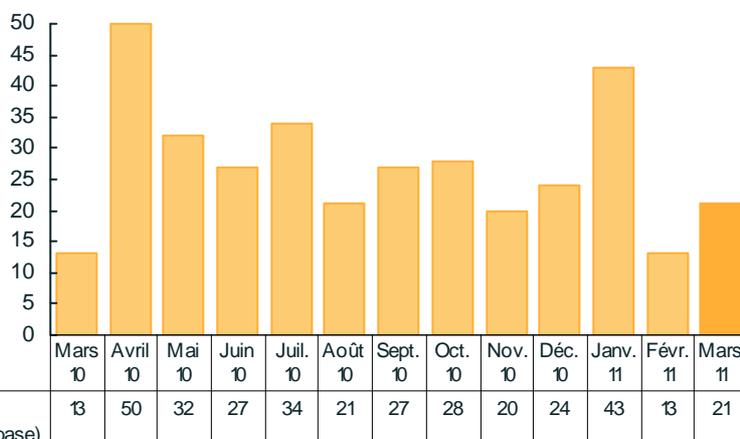


2. ACTIVITE DE NOTIFICATION

2.1. Notifications reçues par la CSSF

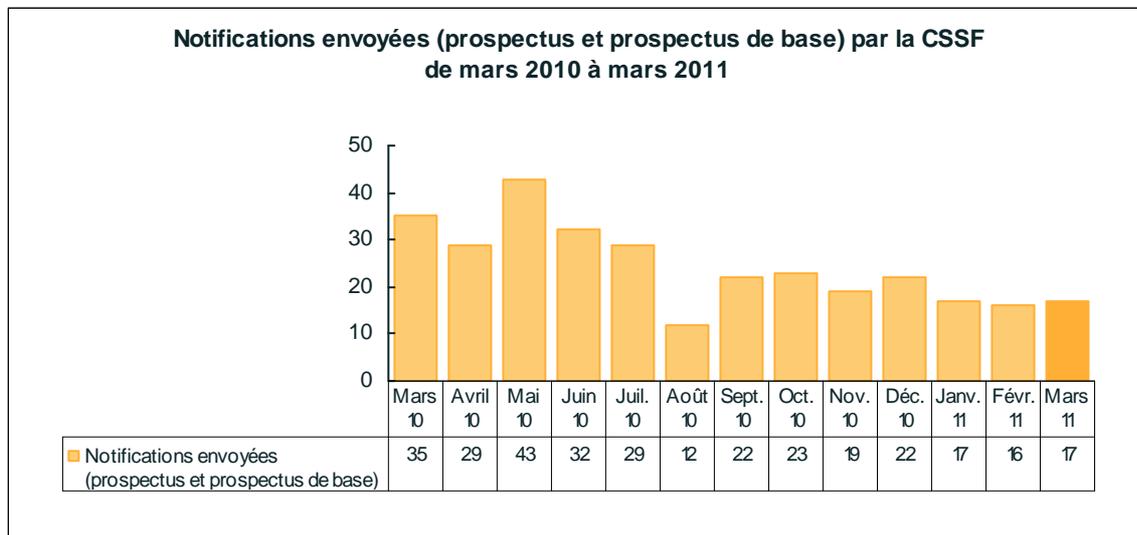
Pour le mois de mars 2011, la CSSF a reçu 21 notifications relatives à des prospectus et prospectus de base et 105 par rapport à des suppléments en provenance des autorités compétentes de plusieurs Etats membres de l'Union européenne.

Notifications reçues (prospectus et prospectus de base) par la CSSF de mars 2010 à mars 2011



2.2. Notifications envoyées par la CSSF

Pour le mois de mars 2011, la CSSF a envoyé des notifications pour 17 prospectus et prospectus de base et pour 44 suppléments¹ approuvés par ses soins vers les autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne.



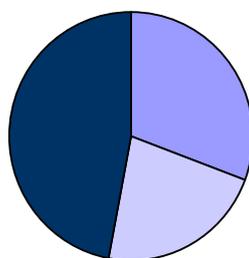
■ EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI DU 11 JANVIER 2008 RELATIVE AUX OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE SUR LES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES (LA « LOI TRANSPARENCE »)

Depuis le 14 mars 2011, un émetteur a désigné le Luxembourg comme Etat membre d'origine pour les besoins de la Loi Transparence. Par ailleurs, 9 émetteurs ont été retirés de la liste du fait qu'ils n'entrent plus dans le champ d'application de la Loi Transparence.

Au 11 avril 2011, 715 émetteurs étaient repris sur la liste des émetteurs dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence et donc soumis à la surveillance de la CSSF.

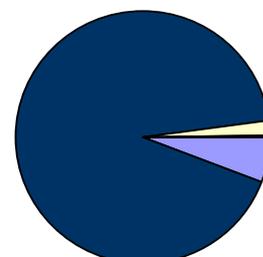
Répartition des émetteurs par pays

- Luxembourg : 34,13 %
- Espace Economique Européen : 24,20 %
- Pays Tiers : 41,68 %



Répartition des émetteurs par type de valeur mobilière admise à la négociation

- Actions : 7,13 %
- Titres de créance : 91,47 %
- Certificats représentatifs : 1,26 %
- Warrants : 0,14 %



¹ Ce chiffre correspond au nombre de prospectus, prospectus de base et suppléments pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Nouvelle autorisation :

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH & CIE (Belgique) S.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG
5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Retrait :

IKB INTERNATIONAL
12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg)

Changement de dénomination :

NIKKO BANK (Luxembourg) S.A. a changé de dénomination en
SMBC NIKKO BANK (Luxembourg) S.A.

■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouvelles autorisations :

ANDREAS CAPITAL S.A.R.L.
34, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg
Statut : conseiller en investissement
Autorisation ministérielle du 15 mars 2011

LUXCSD S.A.
43, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
Statut : dépositaire professionnel d'instruments financiers
Autorisation ministérielle du 15 mars 2011

MIDAS GESTION S.A.
10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes
Autorisation ministérielle du 18 mars 2011

Retrait :

ORACLE LUXEMBOURG S.A R.L.
77-79, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen

Changements de dénomination :

FORTIS COMMERCIAL FINANCE S.A. en
ABN AMRO COMMERCIAL FINANCE S.A.

T. ROWE PRICE GLOBAL INVESTMENT SERVICES LIMITED, LUXEMBOURG BRANCH en
T. ROWE PRICE INTERNATIONAL LTD., LUXEMBOURG BRANCH

Changement d'adresse :

SIEMENS ENTERPRISE COMMUNICATIONS S.A.
Campus Conter, Bâtiment Bourvreuil
17, rue Emile Reuter, L-5326 Contern

Elargissement de statut :

MARGUERITE ADVISER S.A.

Statuts : conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, distributeur de parts d'OPC avec paiement, agent teneur de registre, agent de communication à la clientèle, agent administratif du secteur financier, professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés

Autorisation ministérielle du 15 mars 2011

Abandon de statuts :

MERRILL LYNCH LUXEMBOURG S.AR.L

Statuts autorisés: conseiller en investissement, courtier en instruments financiers

■ **LISTE DES SOCIETES DE GESTION AGREEES SUIVANT LE CHAPITRE 13 DE LA LOI DU 20 DECEMBRE 2002**

Inscription :

CLARIDEN LEU FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

Activité : gestion collective

Inscription au 10 mars 2011

Elargissement de l'objet social :

DUEMME INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Objet social : gestion discrétionnaire

Elargissement en date du 8 avril 2011

Changement de dénomination :

BANQUE DE LUXEMBOURG FUND RESEARCH & ASSET MANAGEMENT S.A. en

BLI – BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A.

■ **LISTE DES SICAR**

Inscriptions :

CMP GERMAN OPPORTUNITY INVESTORS FUND II (SCS) SICAR,

7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

CMP GERMAN OPPORTUNITY FUND II (SCA) SICAR,

7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

QS DIRECT SI 2 S.C.A., SICAR,

84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

REDWALL REAL ESTATE INVESTMENT S.C.A., SICAR,

4, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg

ICECAPITAL NORDIC SECONDARY FUND S.C.A., SICAR,

7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Retrait :

PROSPERITY S.A. SICAR,

19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

■ LISTE DES ORGANISMES DE TITRISATION

Inscription :

SYNAPSIA S.A.

52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg

■ LISTE DES EMETTEURS DE VALEURS MOBILIERES DONT LE LUXEMBOURG EST L'ETAT MEMBRE D'ORIGINE EN VERTU DE LA LOI TRANSPARENCE

Nouveaux émetteurs :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Fiat Industrial Finance Europe S.A.	Luxembourg

Retraits :

<u>NOM</u>	<u>PAYS DU SIEGE</u>
Emirates	Émirats arabes unis
Usinas Siderurgicas De Minas Gerais S.A. (Usiminas)	Brésil
Saar Holdings CDO Ltd	Îles Caïmans
Captiva IV Finance LTD	Îles Caïmans
Siena Mortgages 03-4 S.R.L.	Italie
SPQR II S.R.L.	Italie
Coca-Cola Refreshments USA, Inc.	États-Unis
Plato No.1 S.A.	Luxembourg
AES Corporation	États-Unis

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits volontaires de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois pendant le mois de février 2011

Durant le mois de référence, les trente-huit organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été inscrits sur la liste officielle :

1) OPC partie I :

- CBK € 12,5 CORPORATE BOND FUND, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- CFM FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- CM-EQUITY, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- CORE SERIES, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- GRAND CRU SWISS, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- INVESTORSELECT SICAV, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- LUX LION, 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- MEMNON FUND, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- NEXT GENERATION ABSOLUTE RETURN, 41, op Bierg, L-8217 Mamer
- PICTET SELECT, 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- SABRE, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- SPOTRTM 1, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- UNIGARANT: DEUTSCHLAND (2017), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANT: EMERGING MARKETS (2018), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIINSTITUTIONAL EM CORPORATE BONDS 2017, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIINSTITUTIONAL EM CORPORATE BONDS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIRENTAEUROLANDPLUS 5J, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) FIS :

- 4-COM, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- ALTERNATIVE MANAGERS PLATFORM, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- AMB-ALLIANZ EUROPE LOGISTICS FUND, FCP-FIS, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- ASSENAGON ELPV, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- ASSYA CAPITAL INVESTMENT S.C.A., SICAV-SIF, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- ATUM ALTERNATIVE, 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg
- BD - FAMILY SELECT, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- DB PEP V, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- DNB NOR SPECIALISED INVESTMENT FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- ETIMOS FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- FUNITAS FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- GULFMENA INVESTMENT FUNDS FCP-SIF, 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- HEDGEPEAK SICAV-SIF, SCA, 46, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- INVESCO REAL ESTATE-EUROPEAN HOTEL REAL ESTATE FUND II FCP-SIF, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- JPMORGAN SPECIALIST INVESTMENT FUNDS, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- LAMBO S.A. SICAV-SIF, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- LIBERTA GLOBAL FUND SICAV-FIS, 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf
- PARTNER FONDS EURO BONDS, 18-20, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- PRIMUS, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- VAUBAN INVESTMENTS, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg
- VOLGA RESOURCES INVESTMENTS SICAV-SIF, 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Les dix-sept organismes de placement collectif et fonds d'investissement spécialisés suivants ont été retirés de la liste officielle au cours du mois de février 2011 :

1) OPC partie I :

- ARDOUR FUND, 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- ASTANUM, 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg
- BEARBULL SELECTOR, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- DWS RENDITE 2010, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- PA-EQUITY-INVEST, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- PIONEER INVESTMENTS EUROPEAN BOND SPECIAL, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- SASFIN INTERNATIONAL FUND, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- UNIDOLLARBOND, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIEUROBOND "XL", 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIMONEYMARKET: EURO 2, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

2) OPC partie II :

- DEXIA GLOBAL, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- HDF SICAV DIVA (LUX), 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg
- SCUDDER ALPHA FUNDS, 49, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- UNIFAVORIT, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

3) FIS :

- 1ST RED REAL ESTATE FUNDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
- EURO ADVANCE FUND, 1B, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- MATRIX ABSOLUTE SICAV-FIS, 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Retraits de la liste officielle décidés par la CSSF :

Suite à la décision prise par la CSSF de retirer la société d'investissement à capital variable EURO EJENDOMME HOTELFONDS I SICAV-FIS de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VIe Chambre, siégeant en matière commerciale a, par jugement du 17 mars 2011, déclaré la dissolution et a ordonné la liquidation du fonds d'investissement spécialisé EURO EJENDOMME HOTELFONDS I SICAV-FIS. Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers et liquidateur Maître Max Mailliet.

Adresse de liquidation :

EURO EJENDOMME HOTELFONDS I SICAV-FIS

fonds d'investissement spécialisé

p.a. le liquidateur

Maître Max Mailliet

Avocat à la Cour

52, rue Raymond Poincaré

L-2342 Luxembourg

www.e2m.lu

Une décision portant retrait de la société d'investissement à capital variable TTS FUND SICAV-FIS de la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés a été prise par la CSSF le 4 avril 2011 en vertu des articles 43(2) et 46 de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **146** (14 avril 2011)

Somme des bilans : **EUR 758,606 milliards** (28 février 2011)

Résultat avant provisions : **EUR 4,77 milliards** (31 décembre 2010)

Emploi : **26 254 personnes** (31 décembre 2010)

Nombre d'OPC : - Partie I de la loi 2002 **1 862** (14 avril 2011)

- Partie II de la loi 2010 **623** (14 avril 2011)

ainsi que 1 244 fonds d'investissement spécialisés (FIS)

Patrimoine global net : **EUR 2 208,198 milliards** (28 février 2010)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 13 (loi du 20 décembre 2002) : **183** (5 avril 2011)

Nombre de sociétés de gestion : chapitre 16 (loi du 17 décembre 2010) : **211** (31 mars 2011)

Emploi : **2 339 personnes** (31 décembre 2010)

Nombre d'entreprises d'investissement : **112** dont **10** succursales (14 avril 2011)

Somme des bilans des entreprises d'investissement : **EUR 2,859 milliards** (28 février 2011)

Résultat net provisoire : **EUR 108,89 millions** (28 février 2011)

Emploi : **2 358 personnes** (31 décembre 2010)

Nombre d'autres PSF : **115** (14 avril 2011)

Somme des bilans des autres PSF : **EUR 10,420 milliards** (28 février 2011)

Résultat net provisoire : **EUR 50,52 millions** (28 février 2011)

Emploi : **3 552 personnes** (31 décembre 2010)

Nombre de PSF de support : **79** (14 avril 2011)

Somme des bilans des PSF de support : **EUR 968 millions** (14 avril 2011)

Résultat net provisoire : **EUR 11,12 millions** (14 avril 2011)

Emploi : **8 249 personnes** (31 décembre 2010)

Nombre de fonds de pension : **15** (6 avril 2011)

Nombre de SICAR : **249** (6 avril 2011)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **26** (6 avril 2011)

Nombre d'émetteurs de valeurs mobilières dont le Luxembourg est l'Etat membre d'origine en vertu de la Loi Transparence : **715** (11 avril 2011)

Emploi total dans les établissements surveillés : **42 752 personnes** (31 décembre 2010)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 560

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu